



Ma directrice me discrimine, quels recours?

Par **celiab25**, le **18/02/2010** à **17:09**

Bonjour,

Je suis embauchée en CDI étudiant 15h par semaine dans une grande surface de vente depuis un peu plus de 3 mois.

A plusieurs reprises, selon ses humeurs, ma directrice m'a demandé de retirer mes piercings. Tantôt elle discute sans rien me dire, tantôt elle passe ses nerfs.

Je comprends le problème des piercings dans une surface de vente, cependant j'ai passé l'entretien d'embauche avec, ma période d'essai avec, et j'ai signé mon contrat avec. Tout s'est fait avec mon chef et non la directrice elle-même, mais le problème est que je suis la seule à être priée de les retirer, ni mes collègues en rayon ni mes collègues en caisse. Ils ne sont pourtant pas voyants, certaines collègues ne les ayant même pas remarqué, je suis la seule à être sans cesse réprimandée.

Aucune politique n'est effectivement exprimée nulle part. Règlement intérieur, règlement quelconque, contrat de travail, rien.

Je commence à saturer de subir ses humeurs et d'être priée de les retirer dans des conditions d'hygiène très limites, alors qu'aucune autre personne ne se voit obligée de le faire.

Comme ce n'est stipulé nulle part, et que ça ne dérange qu'une seule personne soit elle la directrice, que puis-je faire? Suis-je limitée dans mes droits par le faible nombre d'heures de mon contrat?

Merci d'avance de me donner des précisions sur le port des piercings au travail.